

Comme pour la période précédente, la présente s'est inscrite dans la continuité des changements. Les tendances amorcées en 1999-2000 ont pris leur élan et se sont installées pour durer.

Et notre travail auprès des RA s'efforce de s'adapter aux conditions nouvelles dans le respect des décisions prises lors de notre dernière AG.

Mais d'abord, quelques faits dominants:

- Le nombre de **demandes d'asile déposées en Suisse à été de 19'950** (contre 16'500) soit **une augmentation de 21%** par rapport à la période écoulée.
- **Les décisions de l'ODR se prennent de plus en plus rapidement.** Souvent quelques semaines après l'audition cantonale ou fédérale. Les décisions de ne pas entrer en matière sur la demande d'asile se prennent en général déjà dans le centre d'enregistrement. Mais les requérants déboutés sont transférés avec leur décision négative dans un canton qui est chargé de l'exécution de leur renvoi. Dans ces cas, s'il y a lieu de faire recours, le délai théorique garanti de 24 heures est très court.
- Pour plusieurs raisons, le canton de **Genève compte de moins en moins de services offrant de l'aide juridico-administrative aux requérants d'asile.** Ainsi, les Parrainages ont décidé cet été de dissoudre leur association. Après l'échec récent du service CARITAS-EPER de s'entendre sur le fonctionnement de leur service en la matière, il ne reste que le CSP et nous pour aider les requérants dans ce genre de démarche. Le CSP est en train de former une nouvelle équipe qui n'atteindra son plein rendement que dans quelques temps.
- L'absorption de l'AGECAS et la restructuration de l'accueil des requérants d'asile par **l'Hospice Général ainsi que la baisse des prestations financières et d'encadrement** rendent les conditions de vie des personnes en attente d'une décision ou déboutées très difficiles voire invivables. **La nouvelle structure d'AGORA qui propose des activités**, des conférences, des discussions et des formations ainsi que le Centre de la Roseraie dont les services sont aussi orientés vers la formation et l'intégration de demandeurs d'asile arrivent donc à un moment opportun et important.

En pratique:

En novembre 2000, le CERA a déménagé de Genève à Vallorbe. ELISA-Vallorbe a pris la relève de notre travail au sein d'un service juridique conjoint avec le SAJE à Vallorbe. Du fait de la présence sur place d'une juriste du SAJE (à mi-temps), ELISA-Vallorbe n'a eu que très peu recours à nous pour son travail. Nous avons pu nous rendre compte de la bonne facture de leur travail par les personnes que nos deux services se sont adressées à des fins d'assistance. Notre seul regret dans ce domaine reste le fait que des séances d'information collective n'aient pas vu le jour. **Myriam Truan rendra compte des activités d'ELISA-Vallorbe** tout à l'heure.

Notre travail habituel auprès du CERA s'est résumé en sa dernière période à 10 mandats pris. Tous ces requérants ont été transférés à Chiasso ou à Altstätten pour leur enregistrement. Sauf notre dernier mandant, un monsieur malade du Kosovo qui a été enregistré à Vallorbe et qui est mort à l'HUG peu de temps après d'un cancer.

Du côté des mandants suivis sur toute la procédure d'asile nous avons assisté:

- 85 cas dont 7 hors mandats
- 7 dossiers se sont terminés par **l'Asile** et concernent 15 personnes dont deux qui l'ont obtenu sans recours. 3 familles ont obtenu l'asile incluant 8 enfants (le plus petit est né à Genève après cette décision).
- 6 personnes ont obtenu une **admission provisoire** et notamment un père de famille dont la femme et les enfants ont obtenu l'asile.

- Nous avons fait **9 recours, une demande de réexamen, 3 demandes de permis B humanitaire, une demande de naturalisation**. Trois personnes ont réussi à terminer leur procédure d'asile par le mariage, c.-à-d., un permis B, et **dans deux cas nous n'avons pas jugé utile de faire recours**.
- **Une requête auprès de la Cour Européenne des droits de l'homme** a été déposée pour une famille kurde turque contre la Suisse. Une vérification, tardive à cause de la période de vacances, des documents présentés s'est avérée insatisfaisante; nous avons alors jugé utile de retirer cette requête.
Notre intervention pour un requérant Iranien contre l'Allemagne auprès de la même Cour vient de connaître une issue plus positive. Elle a abouti à la renonciation de l'Allemagne au renvoi et, implicitement, donne droit à un permis de séjour dans ce pays ainsi qu'au remboursement des frais occasionnés par les différentes procédures qui ont permis d'arriver à cet accord. Par conséquent la requête a été radier du rôle en octobre 2001.
Nous avons diffusé cette bonne nouvelle par une conférence de presse le 16.11.01. (Voir articles de Tribune de Genève et du Courrier du 17.77)
- En marge des mouvements de "sans-papiers", pour lesquels nous sommes représentés par Romain Oguai, nous avons essayé d'aider quelques clandestins. Pour une dame colombienne déboutée d'une demande de permis humanitaire et ses deux enfants majeurs nous avons entamé une procédure d'asile. La requête à la CEDH qui a échoué, devait aussi aider une famille clandestine. Dans d'autres cas, nous nous sommes adressés à l'HG et à Caritas mais nous n'avons obtenu que des aides très limitées.

Au 30 septembre, nous avons 53 dossiers pendants, au nom ELISA, auprès de l'ODR ou de la CRA.

Une douzaine **de nos anciens mandataires** restent actifs à divers titres et 8 suivent un ou plusieurs mandats, et j'espère que quelques-uns feront aussi partie des asilonautes .

Nouvelles activités:

Lors de notre dernière AG, nous avons décidé de créer un service d'asilonautes dont le but sera d'aider les requérants d'asile à documenter et à étayer leur dossier avant que décision soit prise.

Il fallait donc trouver un lieu, des fonds pour l'équiper et des personnes assistant les requérants dans leur quêtes.

Grâce à et avec AGORA, nous avons trouvé **le lieu**. Nous partageons avec l'aumônerie des requérants d'asile la maison de la Croisette. Il a fallu rénover la maison et évidemment aussi les deux pièces que nous occupons pour cette nouvelle activité.

C'est l'aide d'Elena Kropf et de Josiane Mathys avec la collaboration de Michel Ottet qui ont permis la mise en état des ces locaux.

La Maison a été inaugurée officiellement lors de la journée de réfugiés le 16 juin.

Depuis j'ai utilisé cet endroit, devenu accueillant, comme lieu de rendez-vous.

Ensuite il a fallu libérer le bureau de la coordination asile que nous occupions avec AGORA et avec les Parrainages à la Maison des Associations.

En parallèle et conjointement avec AGORA, nous avons fait une **demande de don** à la Loterie Romande. En juillet, elle a été acceptée sur la base d'un budget de remise en état générale des locaux et pour l'équipement informatique et de télécommunication pour les asilonautes.

Depuis un certain temps, nous sommes donc en possession de ces fonds, qui ont déjà permis des dépenses de réfection, et nous attendons maintenant l'achat des équipements prévus.

Quant **aux asilonautes**, ils ont été recrutés par les différents membres de notre comité lors de diverses manifestations par la distribution d'affichettes et par des parutions dans

les journaux. Lors de notre journée de formation pour cette activité le 29 septembre dernier, nous avons eu ainsi une vingtaine d'inscriptions.

Depuis le 22 octobre, nous tenons des permanences tous les lundis et mercredis, dans des locaux spartiates faute d'équipements. 5 à 6 asilonautes nouveaux y ont participé une ou plusieurs fois et font ainsi leur apprentissage pratique. Nous pensons augmenter le nombre hebdomadaire de permanences, puisque la disponibilité des asilonautes, un fois formés par un peu de pratique, le permettrait.

L'activité déployée ou l'assistance à fournir est en voie de clarification. En effet, le CSP nous a demandé, éventuellement en collaboration avec des bénévoles d'AGORA, d'inclure dans nos prestations les demandes de permis B et d'autres démarches administratives pas nécessairement liées à la documentation de dossiers.

Par ailleurs, nous avons convenu que les demandes de recours après décision négative seront traitées par le CSP.

Dans ce même contexte, nous avons été approchés par la responsable de la **coordination de ROE** présentes aux auditions cantonales afin de nous transmettre les dossiers de requérants dont l'audition aura fait apparaître un besoin d'aide pour la suite de leur procédure d'asile. Au vu des multiples changements structurels intervenus ces derniers mois dans l'organisation en question, nous en avons demandé une confirmation officielle que nous attendons (15 cas par mois appr.).

Une autre demande nous a été adressée par la **Société Vaudoise de Patronage** pour fournir une aide juridique aux requérants d'asile qui reçoivent une décision négative de l'ODR pendant qu'ils se trouvent en détention préventive. (1 cas par trim. appr.).

Je voudrais ici **remercier les mandataires et asilonautes qui permettent à ELISA de remplir son but**. Et aujourd'hui, mes remerciements vont tout particulièrement vers Catherine Schneider, qui, pendant une dizaine d'années, nous a soutenus et a assisté comme mandataire de nombreux requérants. Nos pensées l'accompagnent, car sa maladie requiert maintenant toute son énergie.

Autres activités:

Dans nos efforts sur **le plan de l'internationalisation de nos activités**, nous avons, organisé avec AGORA au mois de mai la séance annuelle d'EXODUS à Genève. EXODUS regroupe les aumônerie et les services sociaux et juridiques d'un certain nombre d'aéroports européens.

Nous y avons invité des représentants du Conseil de l'Europe, du HCR, de COE, de l'Eglise Catholique, etc.

La session a duré 4 jours, dont une journée ouverte au public, et elle a eu lieu au "Cénacle". Nous avons accueilli 40 personnes de 13 pays représentant 14 aéroports. Grâce, entre autres, au Directeur du Bureau du Commissaire des Droits de l'homme au Conseil de l'Europe, M. E. Müller-Rappard et à Stéphane Anagnost, ex HCR, qui ont participé à nos travaux, et à une représentante Bulgare, D. Naidenova, la session a pu se terminer par un certain nombre de décisions.

L'un d'elles donnait suite à l'invitation de M. Müller-Rappard de participer à une conférence à Strasbourg sur: *Le droits des étrangers souhaitant entrer sur le territoire des Etats membres du Conseil de l'Europe et à l'exécution des décisions d'expulsion*, le 22 juin. Cela impliquait de présenter avant cette date un rapport sur la situation Arrivée (et Départ) dans les aéroports visités par les participants à EXODUS 2001, qui devait être distribué avant la Conférence du Commissaire aux Droits de l'Homme. (Quelques exemplaires à disposition). Michel Ottet, Afra Weidmann et moi-même avons participé à la Conférence où, contrairement à Michel et Afra, je ne fus pas très utile, car mes expériences personnelles en matière de zones de transit sont purement touristiques. La Conférence a

donné lieu à une Recommandation aux pays membres par le Commissaire qui vient de remercier Michel Ottet d'avoir diffusé cette Recommandation aux membres d'EXODUS (exemplaires à disposition).

EXODUS 2001 ne m'a pas seulement légué la confection du rapport sur la Situation Arrivée susmentionné, mais aussi le suivi des décisions prises et de la mise en place d'EXODUS 2002. Malheureusement, les membres d'EXODUS ne montrent aucun enthousiasme à faire leur part dans ce contexte.

Dans le travail considérable occasionné par l'organisation d'EXODUS 2001, nous, Lisette Gay, Jean-Pierre Zurn, Michel Ottet et moi-même avons été aidés par Annette Cambria, une bénévole free-lance en secrétariat, par Reem, une amie et requérante d'asile, et par plusieurs bénévoles d'AGORA et du GARAS. Nous remercions du fond du coeur toutes ces personnes.

Sur le plan national, le gouvernement prévoit après la mise sous toit de la nouvelle loi de séjour sur les étrangers, de revoir à nouveau et "en mieux" la loi d'asile. Les délais de prises de position cantonale sont tombés dans la période de vacances. Malgré la constitution d'un comité, c'est finalement Yves Brüttsch et Michel Ottet qui ont répondu séparément et sur des points différents à la consultation cantonale. Dans sa conférence de presse sur ces questions le 26 septembre dernier, le Conseil d'Etat a repris et endossé les inquiétudes communiquées par Michel en s'opposant en particulier à l'introduction de la notion d'Etat tiers sûr et au remplacement systématique des renvois préventifs par les non-entrées en matière, considérant notamment que cette substitution équivaut à un transfert de responsabilité de la Suisse à un Etat tiers dans le traitement d'une demande de protection, qui va à l'encontre de la tradition humanitaire de notre pays.

Nos liens avec AGORA se sont encore intensifiés puisque nous collaborons aux mêmes buts avec des approches complémentaires et que nous partageons aujourd'hui aussi les mêmes soucis (financiers et de moyens) et les mêmes locaux. En consécration de cette symbiose, chacune de nos deux associations est représentée dans un des organes directeurs de l'autre. Véronique EGGER fait partie du comité d'ELISA et je fais partie du conseil d'AGORA.

Les Formations que j'ai eu l'occasion de suivre cette année ont été dispensées par ELENA (European Legal Network on Asylum). Le premier était organisé avec le HCR, il a eu lieu à Berlin en décembre 2000 et son sujet était *Le Droit d'Asile en tant que réponse quand la Protection Etatique échoue*. Le cours s'est focalisé sur la définition des agents persécuteurs et sur le concept de la fuite interne ou de la protection alternative interne. Le deuxième cours était organisé avec le Conseil de l'Europe sous le thème *La Convention Européenne des Droits de l'Homme en Relation avec l'Asile*. Il nous a appris les fondements pour défendre, le cas échéant, les requérants d'asile auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ou éventuellement devant une autre organisation internationale telle que le CPT (Comité Européen pour la prévention de la torture) ou le CAT, le Comité contre la torture des NU.

En conclusion:

Notre nouvelle activité s'inscrira d'avantage sur le plan cantonal qu'auparavant et elle demandera, même hors mandat, un accompagnement plus long et plus intensif des personnes que lors de notre travail au CERA.

Une fois installés, nous augmenterons nos permanences à trois par semaine dont une pourra être dirigée par unE asilonaute.

Les débuts, depuis le 22 octobre, ne nous ont laissé entrevoir qu'un petit échantillon des personnes concernées. Celles qui cherchent vraiment désespérément de l'aide ont souvent une décision négative et pas de solution pour faire recours, ou elles sont déjà au stade de la clandestinité. De ce point de vu, il conviendra de réitérer clairement dans les réseaux concernés l'offre de nos services.

Nous avons vécu une période d'activité tous azimuts où les efforts ont souvent été démesurés par rapport au résultats obtenus, comme par ex. dans la requête auprès de Cour EDH qu'il a fallu retirer.

Mais cela est surtout vrai pour l'organisation d'EXODUS 2001. Bien que nous ayons eu beaucoup d'aide et le succès de pouvoir participer au séminaire du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, je ne réussirai pas à faire respecter les délais pour la mise en route des décisions prises. Certaines vont alors être reportées d'une année et d'autres vont devenir caduques. Dans ce cadre, j'ai eu aussi le souci de vouloir augmenter la visibilité d'ELISA auprès d'un certain nombre d'institutions et de personnes, et de créer des ouvertures vers un soutien plus large et plus profitable de notre organisation et là encore, je n'ai pas eu de résultat.

Il convient de décider qu'elle activité internationale nous voulons avoir au niveau d'organisations comme EXODUS. C'est une organisation très peu structurée à buts socio-spirituels et juridiques. Aujourd'hui, ses membres ont des difficultés à s'entendre sur les priorités du mouvement, sur l'utilité de son extension et sur les besoins éventuels d'adaptation à une situation toujours plus restrictive de leur population cible. Le manque de collaboration pour la mise en place des décisions d'EXODUS 2001 en est la preuve.

Par contre, amener des cas devant la CEDH est certainement le meilleur moyen pour faire avancer la jurisprudence internationale en matière d'asile, qui est celle que nos états doivent respecter lorsqu'ils cherchent encore à rétrécir le Droit. En plus, les conditions d'admission sont telles que les occasions pour intervenir auprès de cette cour ne sont pas fréquentes.

Pour ma part je souhaite qu'à l'avenir mon travail pour ELISA puisse produire plus de résultats. Et surtout, je remercie tout ceux qui contribuent et contribueront à l'existence de notre mouvement.

19.11.01 / Barbara Tschopp